

L'amélioration de l'habitat passe d'abord par le confort thermique

Avoir un logement plus chaud l'hiver, plus frais l'été, moins énergivore et donc plus respectueux de l'environnement, un rêve partagé dans de nombreux foyers. Et quand on peut bénéficier de conseils et d'aides financières pour y parvenir, c'est beaucoup plus facile de franchir le pas.

Joseph-Antoine Venturi le confirme. Depuis que l'opération d'amélioration de l'habitat et de revitalisation rurale (OPAH-RR) a été lancée dans le Fium'Orbu-Castellu, en mars 2017, 70% des dossiers qu'il a traités portaient sur des travaux pour un meilleur confort thermique.

"Il s'agit presque essentiellement de propriétaires occupants qui veulent améliorer les performances énergétiques de leurs logements ou maisons, détaille le chargé de mission habitat durable de la cum'cum. Souvent, ils arrivent avec une idée assez floue. Certains veulent simplement changer leur chauffage. Mais après discussion, on s'aperçoit que ça ne servira pas à grand-chose s'ils conservent les mêmes menuiseries ou s'ils n'isolent pas leurs murs et leurs toitures."

Dans la grande majorité des cas, les personnes qui poussent la porte de son bureau ont l'intention d'effectuer des travaux. Ils sont même souvent dans l'obligation de le faire car beaucoup de ces foyers peuvent être classés dans la catégorie précarité énergétique.

Si certaines aides sont soumises à des conditions de ressources, d'autres sont acces-



Chargé de mission habitat durable à l'interco, Joseph-Antoine Venturi reste à la disposition des habitants pendant encore 2 ans.

PHOTO / PHOTOS STÉPHANE GARNANT

sibles à tous. Dans tous les cas, la condition préalable est que les logements concernés datent de plus de 15 ans.

"Ma mission est d'orienter mes interlocuteurs au mieux. Mais pour cela, on doit d'abord bien cadrer le projet. Tout commence donc par un diagnostic énergétique, gratui- ti, je le précise. On s'aperçoit parfois que réaliser un bouquet de travaux peut être plus avantageux que de les faire petit à petit. Il faut se projeter sur le long terme", détaille le technicien.

Le nombre de dossiers a doublé entre 2018 et 2019

Et Joseph-Antoine Venturi cite des dossiers qui ont été financés à 100%, en cumulant les financements obtenus

mus dans le cadre de l'OPAH avec des aides complémentaires sollicitées auprès d'autres partenaires, des caisses de retraite par exemple. Certaines subventions ou avantages sont cumulables. D'autres pas. Là encore, Joseph-Antoine Venturi aide les demandeurs à mieux s'orienter dans la jungle des dispositifs nationaux, régionaux et territoriaux. C'est lui encore qui supervise la constitution des dossiers, veillant à ce que toutes les pièces et justificatifs requis soient fournis, sous peine d'un rejet de la demande. Contrairement à une idée reçue, le délai d'attente après dépôt n'est pas interminable, puisqu'il y a pratiquement une commission chaque mois. De 2018 à 2019, le nombre de dossiers a dou-

blé, ce qui est plutôt de bon augure puisque les objectifs de l'OPAH seront remplis (voir par ailleurs). Autre enseignement de cette hausse : la communication auprès de la population est bien passée.

"Les maires et les services municipaux jouent le jeu et orientent les habitants vers nous. Nos partenaires, comme EDF, aussi. Plusieurs entreprises ont également demandé et obtenu leur agrément, les professionnels ayant compris que si les particuliers étaient mieux informés, c'était aussi intéressant pour eux en volumes de chan-

gers", détaille le chargé de mission. Des entreprises qui sont souvent "arrangeantes" avec leurs clients, car les subventions sont versées après l'achèvement des travaux. Et sur facture. Normal puisqu'il s'agit d'argent public mais souvent problématique quand même pour les ménages aux revenus modestes. Le profil des demandeurs ? Un peu tout le monde en fait, sans vraiment de distinction d'âge, de sexe, de composition du foyer. Des foyers implantés sur l'ensemble du territoire, des grosses communes de la plaine aux villages de montagne. Si 70% des dossiers et des demandes concernent des investissements et travaux visant à améliorer le confort thermique, 20% portent sur une mise aux normes des logements pour les personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie. Là encore, certains dossiers ont bénéficié de financements optimaux, jusqu'à 100% du montant engagé.

Rappelons que l'OPAH-RR du Fium'Orbu-Castellu se poursuit - au moins - jusqu'au mois de février 2022.

I.V.

Le bureau de Joseph-Antoine Venturi se trouve dans les locaux de la Communauté de communes du Fium'Orbu-Castellu, à Ghinacciu. Il est préférable de prendre un rendez-vous préalable au 04.95.36.10.10.

Des objectifs largement atteints

Au moment de la signature du contrat OPAH-RR du Fium'Orbu-Castellu, des objectifs avaient été fixés. Jusqu'au terme de l'opération, prévue en février 2022, ils étaient de 103 dossiers aboutis. À deux ans du terme, les chiffres sont pour le moins encourageants. Rassurants même. À ce jour en effet, 70 dossiers sont déjà arrivés à leur terme. Et on ne parle ici que de ceux dont les bénéficiaires ont déjà perçu leurs subventions ou de ceux dont les arrêtés de financements ont

déjà été notifiés.

Pour la seule année 2019, Joseph-Antoine Venturi avance 40 dossiers complets déposés. Soit le double de l'année précédente. Aujourd'hui, plusieurs autres sont en cours de traitement pour l'année 2020. Les objectifs seront donc largement atteints voire dépassés à la fin de l'opération. Pendant les deux années à venir, le chargé de mission habitat durable restera à la disposition des habitants du Fium'Orbu-Castellu.

I.V.



Pour améliorer la performance énergétique des logements, les appareils ne manquent pas. Comme ici, chez Casa Bio, une des enseignes agréées.